

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

**Séance du 22 août 2019**

L'an deux mille dix neuf et le jeudi vingt deux août à dix-huit heures treize huit le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

**Présents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS  
M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE  
Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT  
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. Pierre ALBINA

**Absents :**

M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

**Date de la convocation****13 août 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

**Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N° 2019/08/60****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «  
LAMENTIN HANDBALL CLUB »**

L'association « LAMENTIN HANDBALL CLUB » a été créée en 2016 et permet à ses adhérents de s'initier au hand-ball et à la pratique de ce sport collectif.

Cette activité s'est développée très rapidement et l'association participe à de nombreuses rencontres sportives afin de développer son niveau de jeu et offrir aux pratiquants des échanges.

Des projets sont prévus afin de susciter l'intérêt des jeunes pour ce sport qui nécessite en outre des entraînements précis avec du matériel adapté.

L'association « LAMENTIN HANDBALL CLUB » sollicite la commune de Lamentin pour une subvention à hauteur de 10 000€ (dix mille euros).

Afin de répondre favorablement à cette demande de subvention et contribuer au développement du Hand-ball, le Maire vous propose d'allouer une subvention de 5 000€ à l'association « LAMENTIN HANDBALL CLUB » pour l'année 2019.

Le conseil Municipal

**Considérant** la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif

**Considérant** la demande de l'association « LAMENTIN HANDBALL CLUB »

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

#### **DECIDE**

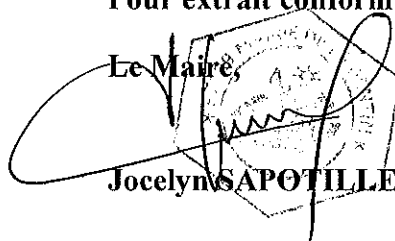
**ARTICLE 1-** D'allouer une subvention d'un montant de 5 000€ à l'association « LAMENTIN HANDBALL CLUB » pour l'année 2019.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

Le Maire,  
  
Jocelyn SAPOTILLE